

DELIBERATION DDB2026_012

Nombre de membres du bureau	
en exercice	53
Présents	43
Votants	49
Pouvoirs	6

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 13 mai 2026

LE 21 mai 2026, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence
de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ: SOUTIEN À L'ASSOCIATION CO-MENTAL POUR L'ORGANISATION D'UN SALON SUR LA SANTÉ MENTALE - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, Mme DORET, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, M. GARRIGUE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MARTIN, M. MOISSAT, M. MOSSION, M. NARDOU, M. NOYER, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, M. SEGUY

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. DOBBELS, Mme DRUILLOLE, M. MALLET, M. TALLET

POUVOIR(S) :

M. AMELIN donne pouvoir à M. NARDOU
Mme CORNUT donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO
Mme JARRIGE donne pouvoir à M. CADET
M. MARTY donne pouvoir à M. AUZOU
M. MOTARD donne pouvoir à M. LEGAY

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ: SOUTIEN À L'ASSOCIATION CO-MENTAL POUR L'ORGANISATION D'UN SALON SUR LA SANTÉ MENTALE - POINT DELIBERANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 23 avril 2026 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

Considérant qu'à nouveau désignée « **grande cause nationale** » en 2026, la santé mentale s'affirme comme un enjeu majeur de santé publique.

Que les récentes publications mettent en évidence une détérioration de l'état de santé mentale de la population, accentuée avec la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Que la souffrance et les troubles psychiques ne touchent pas l'ensemble de la population de manière homogène. Les femmes, les jeunes adultes ainsi que les personnes précaires ou isolées socialement apparaissent comme particulièrement exposés, révélant la persistance d'inégalités sociales en matière de santé mentale.

Considérant que la santé mentale constitue une composante essentielle de la santé, au même titre que la santé physique. Elle ne se réduit pas à l'absence de troubles psychiques mais renvoie à « un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté » (OMS, 1946). Elle peut ainsi s'appréhender comme un continuum, allant d'un état de bien-être psychique à des formes de souffrances plus ou moins intenses et temporaires, jusqu'aux troubles psychiatriques caractérisés.

Que dans ce contexte, le Grand Périgueux se mobilise de différentes manières :

- la santé mentale constitue un des 4 axes prioritaires du **Contrat Local de Santé 2025-2030** ;
- **des formations « Premiers Secours en Santé Mentale » (PSSM) et « Prévention suicide »** sont proposées aux agents et acteurs locaux chaque année à Aliénor, en partenariat avec le CH de Vauclaire ;
- **une étude sur la santé mentale dans les quartiers prioritaires** de l'Agglomération, financée par l'ARS et menée par l'ORS – NA en partenariat avec le Grand Périgueux, est en cours de réalisation.

Considérant que suite à l'organisation d'un premier « salon de la santé mentale » à Coulounieix-Chamiers en mai 2025, est née l'association Co-mental. Cette association est composée essentiellement de patients et d'aidants familiaux.

Qu'elle a souhaité reconduire ce salon pour la seconde fois et souhaite s'adresser en premier lieu au grand public ; ce salon aura lieu le week-end des 23 et 24 mai à la Maison de quartier Claudie Haigneré à Coulounieix-Chamiers.

Que seront proposés :

- **des conférences et tables rondes** sur les aidants familiaux, la schizophrénie (Charles Perrens – Bordeaux), l'autisme, les troubles du comportement alimentaire, Vie sexuelle et psychiatrie,...
- **des ateliers d'initiation** : sophrologie, PSSM, « dans la peau d'un DYS », yoga du rire,...
- **des auteurs et des expositions** : « Comment ça va toi ? » (Hugo Baup), « Le Bleu » (Marialexie - BD sur l'autisme) ainsi que des planches de BD lauréates des concours de BD 2026 réservés à de jeunes artistes présentant un handicap...
- **des stands** : UNAFAM 24, Avenir DYSPHASIE, GEM Autisme (les univers singuliers), Caval'Etho (médiation équine), association Olivier Ledroit BD et Autisme, Jeux en bois 24, Solidarité anorexie boulimie 24,...

Que l'accès à cet événement est entièrement gratuit sur les 2 jours ; c'est pourquoi, l'association sollicite une aide financière des collectivités.

Budget prévisionnel 2026

Dépenses en €		Recettes en €	
Location salle	1 800	Ville de Coulounieix-Chamiers	1 800
Défraiement des intervenants (transport, hôtel, repas, rafraichissements)	2 200	Le Grand Périgueux	1 000
Communication (numérique et papier)	3 800	Autofinancement , sponsors et mécénat	6 200
Frais annexes	1 200		
TOTAL	9 000	TOTAL	9 000

Que l'engagement des bénévoles est valorisé à hauteur de 4 800 €.

Qu'au regard du budget prévisionnel, il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 1 000 €, pour ce salon de la santé mentale 2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le :
ID : 024-200040392-20260521-DDB2026_012-DE

DDP2026_012
S'LO

- Décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association CO-MENTAL pour l'organisation du salon de la santé mentale au titre de l'année 2026.
- Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette action.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 29/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 29/05/2026	Périgueux, le 29/05/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU